

# Comment maintenir la qualité de vie au travail avec le télétravail ?

C'est la question que s'est posée le conseil départemental des Alpes-Maritimes (06) en mars 2020. Afin de transposer au télétravail la qualité de vie au travail proposée en présentiel, cette collectivité territoriale a mis en place un projet d'accompagnement des agents et des managers.

Pourquoi cette démarche ? En mars 2020, avec la mise en télétravail obligatoire de tous les agents aux missions "télétravaillables", soit près de la moitié des 4 468 agents, le conseil départemental des Alpes-Maritimes a cherché comment transposer, dans ce cas de figure inédit, sa démarche active et ses actions engagées depuis plusieurs années pour répondre aux risques psychosociaux.

Son objectif ? Prendre en compte les conditions de travail quel que soit le lieu d'exercice des missions, en présentiel ou en télétravail. La construction et la réalisation de son projet pour le bien-être des agents en télétravail est ainsi devenu l'axe fondamental de son action en 2020 dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Réactivité, pluridisciplinarité, moyens adaptés et satisfaction des agents ont été au rendez-vous avec cette approche innovante.